



Litige pour vente écran plasma

Par **oliviergameboy**, le **26/03/2008** à **10:52**

Bonjour, rnrnj'ai vendu début février un écran plasma sur e-bay, je vous joint ci dessous le texte de l'annonce:rn rn(Vends Ecran Plasma sans boîte et sans notice avec télécommande, et facture dans l'état. ATTENTION JE NE VENDS PAS LES OBJETS SUR LES POTOS QUI ENTOURENT L'ECRAN.Il n'est plus sous garantie et à été acheté en mars 2005. aucune rayures sur la l'écrans et aucun choc. (cependant il à un problème il s'éteint environ toutes les 3 heures et fait un bruit au démarrage). Je tiens a préciser que mise a part ces deux souci il est tout a fait possible de regarder un film en entier, d'ou le prix de départ a 1€ et sans aucun prix de reserve. L'acheteur vient chercher l'objet sur montpellier OBLIGATOIREMENT. avec paiement par chèque ou virement encaissable, paypal, ou en espèce avant la prise de l'objet.) rnrnDonc l'acheteur est venu de perignan sur montpellier récupérer l'écran, il la vu en marche puis je l'ai éteint et rallumé pour montré le buit du démarrage, il était parfaitement au courant du problème puisque qu'il ma dit que son ami le réparerait et je lui également précisé que je ne voulais pas le faire réparer car carrefour était trop cher. et il a était satisfait et ma payé en espèce, il a chargé l'écran et la embarqué, le lendemin il m'appel pour le me sire qu'il ne le veut plus car il a du mal à allumer, je lui est dit que je ne le remoursserais pas, fin février il a ouvert un litige sur e-bay qu'il a fermé après discution et le 25 mars il me mnace de porter plainte à la gendarmerie car il ne s'allume pas, il dit qu'il a amener a carrefour que le produit se fabrique plus qu'il faut changer la dalle qu'il y en a pour plus de 1000 € etc... rnrnje voudrais savoir ce que vous pensez de cet affaire si il peut faire qqe chose contre moi en portant plainte ou si ca ne peut pas aboutir pour lui et me donner raison?